

# L'accueil des jeunes migrants suscite la colère des associations

INTERNATIONAL - Plusieurs associations humanitaires dénoncent l'accueil « policier » qui est réservé aux mineurs non accompagnés à leur arrivée en France, et en Charente-Maritime en particulier.

« **L**orsqu'ils arrivent en France, les jeunes migrants ne sont pas accueillis à la hauteur de ce que l'on pourrait souhaiter », a récemment déploré le Collectif Migrants 17 lors d'une conférence de presse. Pis, pour ce collectif d'une quinzaine d'associations (Solidarité Migrants La Rochelle, Cent pour Un Surgères, 1 Toit 100 Frontières...) qui viennent en aide aux étrangers, « le protocole signé en octobre 2018 par le Département (chargé de l'aide sociale à l'enfance, N.D.L.R.), la préfecture et les procureurs de La Rochelle et Saintes organise avant tout un accueil policier des mineurs non accompagnés (MNA) ». Dans leur collimateur notamment : « La prise d'empreintes, le fichage et l'attente en cellule au commissariat ».



Les jeunes migrants viennent majoritairement d'Afrique de l'Ouest (© Archives L'Hebdo 17)

« Le doute doit profiter au jeune »

Une épreuve supplémentaire pour ces jeunes garçons, majoritairement âgés de 15 à 17 ans (parfois moins), venus seuls d'Afrique de l'Ouest ou du Moyen-Orient, sans leur famille, après un parcours souvent semé d'embûches. « La problématique essentielle est de faire reconnaître leur minorité », souligne Didier Meyerfeld, de Solidarité Migrant. Car bien

le territoire français (OQTF), « sans qu'on lui remette le rapport [ou] que lui soit signifié qu'il peut faire un recours ». Il vient alors grossir les rangs des illégaux, avec le risque d'être la proie de trafiquants ou de délinquants. Pour le Collectif Migrants 17, il faut étendre le Contrat Jeune majeur (CJM) qui n'est accordé que « trop exceptionnellement ». Avec le CJM, le Conseil départemental peut accorder à un jeune majeur (Français ou étranger) un hébergement, un appui à la recherche d'une formation ou d'un emploi... jusqu'à son 21<sup>e</sup> anniversaire.

« On pourrait avoir un autre type d'accueil »

Pour ce collectif, « on pourrait avoir un autre type d'accueil ». Il réclame l'abandon du protocole d'accueil d'octobre 2018 et son remplacement par « un protocole où le premier contact n'est pas le passage dans les services de police ou de gendarmerie, mais la rencontre avec un travailleur social ». Parmi ses revendications, le collectif souhaite également la présence systématique d'un interprète et d'un bénévole d'une association lors de l'évaluation de l'âge du jeune migrant. À noter qu'une confé-

dénuée de toute « humanité » que dénoncent les associations : entre 16 et 18 ans, l'Éducation nationale « ne les prend pas en charge et on les oriente vers l'apprentissage, quels que soient leurs compétences et leurs désirs. » Et d'encherir : « Comment voulez-vous qu'un jeune qui maîtrise mal le français arrive à convaincre ? », s'interroge de son côté après des tests dentaires ou osseux peu fiables, « le doute doit profiter au jeune, explique Raymond Joumset, du Réseau Éducation Sans Frontières de Charente-Maritime (RESF 17). Ne pas protéger un mineur, c'est illégal et c'est cruel. »

**Les jeunes migrants viennent majoritairement d'Afrique de l'Ouest**  
(© Archives L'Hebdo 17)

majoritairement âgés de 15 à 17 ans (parfois moins), venus seuls d'Afrique de l'Ouest ou du Moyen-Orient, sans leur famille, après un parcours souvent semés d'embûches. « La problématique essentielle est de faire reconnaître leur minorité », souligne Didier Meyerfeld, de Solidarité Migrant. Car bien souvent, ces jeunes ne disposent pas de papiers d'identité. L'évaluation pour déterminer leur minorité est alors, d'après les associations, « essentiellement à charge » : « L'idée, c'est de dire : j'ai affaire à un fraudeur, il faut que je le débuse ». Au cours d'un

# Face aux critiques, le Département se défend



Marie-Christine Bureau s'est dite « sidérée » par les propos du Collectif Migrants 17 (© M. Chaigneau)

entretien de 30 à 45 minutes, le jeune doit prouver sa minorité en racontant son histoire, son parcours.

« Comment voulez-vous qu'un jeune qui maîtrise mal le français arrive à convaincre ? », s'interroge de son côté Christian Joubert, de l'association Cent pour Un Surgères. Outre les difficultés à s'exprimer, d'autres « écueils », comme sa taille ou sa pilosité, peuvent handicaper le jeune migrant. Et si la minorité se révèle difficile à prouver, même

**Le Conseil départemental, par la voie de sa vice-présidente Marie-Christine Bureau, n'accepte pas le terme « policier » lorsque l'on évoque l'accueil des mineurs non accompagnés en Charente-Maritime.**

Pour Marie-Christine Bureau, les critiques faites au Département de la Charente-Maritime par le Collectif Migrants 17 au sujet des mineurs non accompagnés (les MNA, lire ci-dessus) ne passent pas. La vice-présidente du Conseil départemental chargée de l'action sociale s'est dite « sidérée par [leurs] propos ». Pour elle, le terme « policier » n'est absolument pas approprié : « En Charente-Maritime, on accueille les jeunes avec bienveillance. Avant l'évaluation (de leur âge, N.D.L.R.), ils sont confiés

après des tests dentaires ou osseux peu fiables, « le doute doit profiter au jeune, explique Raymond Jousmet, du Réseau Éducation Sans Frontières de Charente-Maritime (RESF 17). Ne pas protéger un mineur, c'est illégal et c'est cruel. »

Au final, en raison de « l'obsession budgétaire », « jamais plus du quart, voire du tiers, des jeunes n'est accepté », estime Didier Meyerfeld. Des chiffres similaires à l'échelle nationale. Mais une politique des quotas insupportable,

au foyer de l'enfance à Puilboreau. »

Concernant les évaluations, l'élu de Pons considère que le Département n'a rien à se reprocher : « Ces évaluations sont menées par des travailleurs sociaux, c'est-à-dire par des employés dont la vie professionnelle est engagée dans l'accompagnement des personnes vulnérables, précise-t-elle. Ils ont tous suivi une formation spécifique qui est réactualisée tous les deux ans. » Et si besoin s'en faisait sentir, « nous avons formalisé un partenariat avec l'association ISM Interprétariat qui permet le recours immédiat à un interprète, quelle que soit la langue. »

Ces évaluations se font suivant le protocole d'octobre 2018 signé entre l'État et une majorité de Départements. Protocole qui définit les rôles de chacun : à l'État le soin de

dénuée de toute « humanité » que dénoncent les associations : entre 16 et 18 ans, l'Éducation nationale « ne les prend pas en charge et on les oriente vers l'apprentissage, quels qu'ils soient leurs compétences et leurs désirs. » Et d'enclêcher : « Tout le système consiste à dire : on va [les] faire souffrir, ça découragera ceux qui veulent venir. »

Si les pouvoirs publics considèrent le jeune comme majeur, il est « mis à la rue » avec une obligation de quitter

s'assurer que le MNA ne représente – notamment – aucun danger pour autrui ; au Département celui de garantir son suivi socio-éducatif. A ce jour, le Département s'occupe de 338 MNA et a signé 147 Contrats Jeune Majeur (contre 37 à l'issue du premier confinement). Et pour ceux dont la minorité n'a pas été prouvée, « ils peuvent faire un recours auprès du tribunal administratif », intervient Marie-Christine Bureau, qui dément toute politique de quotas.

## Une expérience pratique plus facile à acquérir

La vice-présidente du Département réfute par ailleurs « toute volonté déléguée d'orienter vers l'apprentissage » les MNA âgés de 16 à 18 ans. Elle reconnaît cependant que

« beaucoup de ceux qui arrivent en France ne maîtrisent pas le français. C'est plus facile de les orienter vers ces structures (les centres de formation de l'artisanat, N.D.L.R.). Mais c'est aussi plus facile pour eux d'acquérir une expérience pratique que de maîtriser tout de suite le français. » Par la suite, une réorientation vers un Bac Pro reste possible.

En 2020, le Conseil départemental de la Charente-Maritime a dépensé 8,350 M€ pour les mineurs non accompagnés de nationalité étrangère. « On peut toujours mettre davantage, commente l'élu pontoise. Mais la baisse des dépenses ne s'explique pas par un durcissement de notre politique mais par la baisse du nombre d'arrivées. Elles sont liées aux contrôles aux frontières et à la pandémie. »

Clément Vidal

dans les services de police ou de gendarmerie, mais la rencontre avec un travailleur social ».

Parmi ses revendications, le collectif souhaite également la présence systématique d'un interprète et d'un bénévole d'une association lors de l'évaluation de l'âge du jeune migrant. À noter qu'une conférence-débat aura lieu le mardi 9 mars à 20h30 au Palais des congrès de Rochefort avec Christophe Dadouche, membre du Groupement d'information et de soutien aux immigrés (GISTI).

Clément Vidal